

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016/AVR/043	OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2015
Date du conseil municipal 04/04/2016	
Date de la convocation 25/03/2016	
Date de l'affichage 25/03/2016	

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 mars 2016.

Etaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Jacob NALOUHOUNA, Medhi BENSLEM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIER, Rachida MOUALI, Pascal D'HOKER.

Etaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Claude GODART
- Pierre GUILLOU, représenté par Serge SAUSSIER

Madame Medhi BENSLEM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015/AVR/055 en date du 13 avril 2015 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2015 de la commune,

VU la délibération n°2016/AVR/053 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif du budget principal de la commune pour l'année 2015,

STATUANT sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015,

CONSIDERANT l'excédent de la section de fonctionnement de 2 120 976,44 € et le déficit de la section d'investissement de 313 985,38 € que présente le compte administratif 2015,

CONSIDERANT le déficit de clôture des restes à réaliser d'investissement pour la somme de 225 895,34 €,

VU l'avis de la commission des finances du 29 mars 2016,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

CONFIRME le report, au budget primitif 2016, sous l'imputation « 002 » aux recettes de la section de fonctionnement de la somme de 1 551 095,72 €.

ARTICLE 2 :

CONFIRME le report, au budget primitif 2016, sous l'imputation « 001 » aux dépenses de la section d'investissement de la somme de 313 985,38 €.

ARTICLE 3 :

CONFIRME l'affectation, au budget primitif 2016, en réserve sous l'imputation « 1068 » aux recettes de la section d'investissement la somme de 569 880,72 €.

ARTICLE 4 :

PREND acte du report, au budget primitif 2016, des restes à réaliser dépenses de la section d'investissement pour la somme totale de 440 865,34 € et de celui des restes à réaliser recettes de la même section pour la somme totale de 184 970,00 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 4 avril 2016

Le maire

Michel BILBOVE



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20160404-2016-AVR-043-DE
Date de télétransmission : 14/04/2016
Date de réception préfecture : 14/04/2016



République française - Seine et Marne

**FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2015
BUDGET COMMUNE**

SECTIONS	LIBELLES	MONTANT EN EUROS
FUNCTIONNEMENT	Recettes de l'exercice 2015.....	15 003 267,72
	Excédent de Fonctionnement reporté	973 969,38
	Dépenses de l'exercice 2015.....	13 856 260,66
	Résultat de l'exercice	1 147 007,06
	A = Résultat de Clôture	2 120 976,44
INVESTISSEMENT	Recettes de l'exercice 2015.....	1 651 301,27
	excédent d'investissement reporté	20 863,58
	Dépenses de l'exercice 2015.....	1 986 150,23
	B = Résultat de l'exercice	-313 985,38
	Restes à réaliser Recettes 2015	184 970,00
	Restes à réaliser Dépenses 2015	440 865,34
	C = Résultat des Restes à réaliser	-255 895,34
	D = B + C = Résultat de Clôture	-569 880,72

Les résultats de clôture des deux sections feront l'objet d'une affectation au Budget Primitif 2016 de la façon suivante:

en 002 (RF): 1 551 095,72 €
 en 001(DI): 313 985,38 €
 en 1068 (RI) 569 880,72 €

Le Receveur Municipal,

RECEVU MUNICIPAL
 INSPECTORAT DE GESTION

Valérie GROLEAU



Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20160404-2016-AVR-043-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2016
 Date de réception préfecture : 14/04/2016

Tout courrier doit être impérativement et "impersonnellement" adressé à :

Hôtel de ville - BP 55 - 77370 Nangis - Tél. 01 64 60 52 00 - Fax 01 64 60 52 08 - e-mail mair@mairie-nangis.fr

